

BUREAU DU VENDREDI 4 JUIN 2010

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 4 juin 2010 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 11, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 27 mai 2010 :

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,
M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc
M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan,
M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
M. SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre,
M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

M. DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi, à M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le Bureau :

- a désigné Monsieur HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Sur les affaires donnant lieu à délibération :

✓ Programme :

- **a approuvé** le programme relatif au dévoiement d'une conduite de DN 400 mm située avenue du Président Salvador Allende à Bobigny, pour un montant de 0,57 M€T.T.C. (valeur décembre 2009) intégrant les prestations associées ; **a confié** la mission de maîtrise d'œuvre pour les phases de conception et de réalisation au groupement Cabinet MERLIN/SOGREAH Consultants, titulaire du lot 1 de l'accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux sur les canalisations ; **a autorisé** la signature des marchés et des bons de commande pour les prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et pour les opérations préalables à la réception des ouvrages, ainsi que de tous actes et documents s'y rapportant,

✓ Avant-projet :

- **a approuvé** l'avant-projet de remplacement des biefs 21 et 26 sud de la conduite de DN 800 mm située sous la RD 28 à Pierrefitte-sur-Seine, pour un montant estimé à 3,72 M€ T.T.C. (valeur mars 2009) ; **a autorisé** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, pour un marché de travaux d'un montant prévisionnel de 3,49 M€T.T.C. (valeur mars 2009) et la signature du ou des marchés correspondants, des lettres de commande sur marchés à bons de commande, des marchés passés selon une procédure adaptée, négociée (marchés de prestations similaires, marchés complémentaires) ainsi que de tous actes et documents s'y rapportant,

✓ Marchés :

- **a approuvé** l'avenant n° 2 au marché n° 2009/33 avec le groupement EI TEM/DARRAS ET JOUANIN/SATELEC relatif à la rénovation des équipements de la station de relèvement de Palaiseau, fixant le nouveau montant du marché à 2,39 M€T.T.C., et portant sa durée globale de 8 à 11 mois suite aux sujétions imprévues constatées et aux prestations associées ; en **a autorisé** la signature ainsi que de tous actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** l'avenant n° 2 au marché n° 2009/21 avec le groupement BOUYGUES TP/VSL FRANCE/SADE CGTH/GTIE INFI relatif à la rénovation du pont aqueduc de l'usine de Neuilly-sur-Marne, fixant le nouveau montant du marché à 3,74 M€T.T.C., et portant sa durée globale de 13,5 à 14 mois suite aux sujétions imprévues constatées et aux prestations associées ; en **a autorisé** la signature ainsi que de tous actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2009/32 avec le groupement BERIM (mandataire)/JFM Conseils relatif au remplacement des biefs 21 et 26 sud de la conduite de DN 800 mm « Saint-Denis – Pierrefitte » préalablement aux travaux de requalification de la RD 28 entrepris par le Conseil général de Seine-Saint-Denis, portant le nouveau montant du marché à 0,19 M€T.T.C., soit une plus-value de 1,21 % sur la mission témoin et les missions complémentaires, et **autorisé** sa signature,

✓ Conventions avec les tiers :

- **a approuvé** le projet de contrat de bassin de l'Orge aval à conclure entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne, les différentes communes et leurs groupements, et les partenaires locaux sur le bassin versant, qui fixe les conditions respectives d'intervention des actions à mener en matière de gestion globale de l'eau à l'échelle de la masse d'eau de l'Orge aval dans le cadre d'un plan sexennal 2010-2016 ; en **a autorisé** la signature avec les modifications qui pourraient intervenir au cours de sa mise au point, ainsi que de tous actes et documents s'y rapportant,

- **a abrogé** la délibération n° 2009-153 du Bureau du 20 novembre 2009, relative à la convention tripartite SEQUANO Aménagement/VEOLIA Eau/SEDIF d'un montant de 0,33 M€ T.T.C. et **approuvé** la convention bipartite à passer entre SEQUANO Aménagement et le SEDIF, réglant les modalités techniques, financières et administratives des prestations nécessaires au déplacement de la canalisation de DN 400 mm située rue des Coquetiers à Bobigny dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Hôtel de Ville, pour un montant estimé à 0,35 M€T.T.C., frais d'études et de surveillance compris ; en **a autorisé** la signature ainsi que de tous actes et documents s'y rapportant,

✓ **Gestion de la qualité :**

- **a approuvé** le lancement d'une nouvelle phase du Programme de Management de la Qualité (PMQ) des marchés publics 2010, qui sélectionne des indicateurs représentatifs des processus de management, planification, passation, exécution et paiement des marchés, et définit, pour chacun des indicateurs retenus, le service responsable de la collecte des données et l'objectif chiffré d'amélioration, dans le cadre de la certification ISO 9001 ; **a autorisé** la signature de tous actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** le lancement du Programme de Management Environnemental (PME) 2010-2012, dont les actions évoluent vers la construction durable, la maîtrise de l'énergie et l'intégration visuelle des bâtiments, dans le cadre de la certification ISO 14001 et une politique de développement durable en accord avec le principe d'amélioration continue, et **autorisé** la signature de tous actes et documents s'y rapportant.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire